

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

---  
ARRONDISSEMENT  
DE BETHUNE

---  
CANTON DE  
DOUVRIN

---  
COMMUNE DE  
VERMELLES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2025\_36

Le Maire de Vermelles,  
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant  
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par  
délibération du conseil municipal du 12 avril 2024  
Vu le Code de la Commande Publique  
Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance du parc informatique de la commune

**Objet : Contrat de maintenance informatique**

### DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société XEFI-DTI Service Informatique à Liévin un  
contrat de maintenance du parc informatique de la commune.

ARTICLE 2 : Le montant mensuel du contrat s'élève à 220.00 € HT soit 2 640.00 € HT par  
an et la durée est de 36 mois.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors  
de la prochaine réunion.

Vermelles, le 5 novembre 2025

Le Maire,  
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 5 novembre 2025  
Et de la publication le 5 novembre 2025